PROCES VERBAL
Du Conseil municipal
Du 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre avril, à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Biviers proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 et 30 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressé par Madame Jannick MOUSIN, Maire sortant, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : René GAUTHERON, Evelyne PARRENS, Pierre MATTERSDORF, Anny BOUVIER, Olivier BUSSIER, Laurence DRUON, Franck MILLEVILLE, Carine MIRALLIE, Bernard BEAUME, Sandrine DORE, Lucien VULLIERME, Aude DE VIGNEMONT, Thierry FEROTIN, Sylvie ALLEGRE, Olivier MARTIN, Bernard FORAY, Nathalie DE CARVALHO, Fabrice ROUSSET et Claude REBOTIER.

Secrétaire de séance : Anny BOUVIER

Date de convocation : 31 mars 2014.

ORDRE DU JOUR

1. Appel nominal,
2. Désignation d'un secrétaire de séance,
3. Election du Maire,
4. Fixation du nombre des adjoints,
5. Election des adjoints,
6. Récapitulatif de l'ordre du tableau.

1. APPEL NOMINAL

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, la séance a été ouverte sous la Présidence de Madame Jannick MOUSIN, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré, installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :
René GAUTHERON, Evelyne PARRENS, Pierre MATTERSDORF, Anny BOUVIER, Olivier BUSSIER, Laurence DRUON, Franck MILLEVILLE, Carine MIRALLIE, Bernard BEAUME, Sandrine DORE, Lucien VULLIERME, Aude DE VIGNEMONT, Thierry FEROTIN, Sylvie ALLEGRE, Olivier MARTIN, Bernard FORAY, Nathalie DE CARVALHO, Fabrice ROUSSET et Claude REBOTIER.

Madame Jannick Mousin salue le nouveau mode de scrutin, et notamment la parité. Elle souhaite aux élues de prendre beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur nouvelle fonction.
Elle remercie les électeurs de 2008 de leur confiance, les élus sortants, les agents de la commune, les élus des communes voisines, ainsi que tous les acteurs qui les ont accompagnés.
Les trois listes ayant des projets communs, elle espère qu'elles arriveront à travailler ensemble. Une commune ce n'est pas que l'urbanisme, c'est aussi des écoles, de la voirie, des personnes à accueillir.

Madame Claude REBOTIER, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la Présidence.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Madame Anny BOUVIER.

3. ELECTION DU MAIRE

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal, a dénombré 18 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.
Elle a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il est rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.
Si après deux tours aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Franck MILLEVILLE et Madame Laurence DRUON.

René GAUTHERON fait acte de candidature.

Madame Aude DE VIGNEMONT rejoint le Conseil municipal et peut prendre part à l'élection, il est 18h10.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de l'urne. Il a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La Présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du Code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 4
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur René GAUTHERON, 15 voix.

Monsieur René GAUTHERON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Monsieur René GAUTHERON remercie les 52 % des électeurs qui leur ont fait confiance, et explique que l'équipe va se mettre au travail afin de remplir les engagements qu'ils ont pris et le programme qu'ils ont présenté.

Suite à des propos et à des écrits, Monsieur René GAUTHERON informe l'assemblée de son excellent état de santé. Il ne compte pas démissionner.

Claude REBOTIER explique que le vote est le résultat de discussion, de débat préalable, un moyen de partager des points de vue. Biviers solidaire ne se positionne pas en liste d'opposition, mais préfère se dire une liste avec des positions et des points de vue différents.

4. FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Conformément aux articles L2122-1 et L2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints ne peut être supérieur à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage constitue une limite maximale. Les attributions des adjoints peuvent ne pas être déterminées au moment de leur élection.
Ainsi, le Conseil municipal de la commune de Biviers peut-il élire au maximum cinq adjoints.

Monsieur René GAUTHERON propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, à l'unanimité,**

- décide de fixer à 5 le nombre d'adjoints.

5. ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Le Conseil municipal a décidé de laissé un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire présente une liste :

- Evelyne PARRENS,
- Pierre MATTERSDORF,
- Olivier BUSSIER,
- Laurence DRUON,
- Lucien VULLIERME.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 3
- Suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

A obtenu :

- Liste Evelyne PARRENS, 16 voix.

- Evelyne PARRENS,
- Pierre MATTERSDORF,
- Olivier BUSSIER,
- Laurence DRUON,
- Lucien VULLIERME,

ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

6. RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU TABLEAU

Monsieur le Maire présente aux membres présents l'ordre du tableau.

Prénom – Nom	Fonction	Age	Liste
René GAUTHERON	Maire	69	Une équipe pour Biviers
Evelyne PARRENS	Premier Adjoint	60	
Pierre MATTERSDORF	Deuxième Adjoint	61	
Olivier BUSSIER	Troisième Adjoint	54	
Laurence DRUON	Quatrième Adjoint	47	
Lucien VULLIERME	Cinquième Adjoint	61	
Bernard BEAUME	Conseiller municipal	60	
Anny BOUVIER	Conseillère municipale	54	
Thierry FEROTIN	Conseiller municipal	53	
Sylvie ALLEGRE	Conseillère municipale	52	
Olivier MARTIN	Conseiller municipal	49	
Franck MILLEVILLE	Conseiller municipal	44	
Sandrine DORE	Conseillère municipale	44	
Carine MIRALLIE	Conseillère municipale	42	
Aude DE VIGNEMONT	Conseillère municipale	36	
Bernard FORAY	Conseiller municipal	59	Biviers 2014
Fabrice ROUSSET	Conseiller municipal	44	
Nathalie DE CARVALHO	Conseillère municipale	40	
Claude REBOTIER	Conseillère municipale	69	Biviers solidaire

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 04 avril 2014

Fin de séance : 18 heures 40

01/01	Fixation du nombre d'adjoints

Fait et délibéré le 04 avril 2014 et ont signé les membres présents.

Signatures :

Le secrétaire de séance Les Présidents de séance

Les assesseurs

Tableau des signatures des membres présents :

René GAUTHERON	
Evelyne PARRENS	
Pierre MATTERSDORF	
Olivier BUSSIER	
Laurence DRUON	
Lucien VULLIERME	
Bernard BEAUME	
Anny BOUVIER	
Thierry FEROTIN	
Sylvie ALLEGRE	
Olivier MARTIN	
Franck MILLEVILLE	
Sandrine DORE	
Carine MIRALLIE	
Aude DE VIGNEMONT	
Bernard FORAY	
Fabrice ROUSSET	
Nathalie DE CARVALHO	
Claude REBOTIER	